

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 13 février 2023

CD20230213_44
id. 659

Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), Mme IUS (pouvoir à Mme NÈGRE).

Sont absents :

Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

BILAN ET PERSPECTIVES DE LA SITUATION ÉNERGÉTIQUE

DU DÉPARTEMENT

L'année 2022 a été marquée par une crise majeure de l'énergie due au conflit qui oppose l'Ukraine à la Russie depuis le mois de février.

Ce contexte géopolitique a eu un impact direct sur le budget, par l'explosion des coûts des matières premières, des fluides et des carburants.

Est venue s'ajouter la crainte de ne pouvoir faire face aux besoins énergétiques en période hivernale en raison des difficultés d'approvisionnement en gaz et la fermeture, pour maintenance, d'une partie du parc nucléaire français.

1 - Les carburants

Les premiers effets de la crise se sont fait sentir dès le premier semestre de l'année 2022 avec une hausse conséquente des prix des carburants, ce qui a amené le Gouvernement à prendre des mesures financières compensatoires.

Le Département a pu bénéficier de ces remises de prix, ce qui n'a pas empêché la facture globale d'augmenter de 15,66 % par rapport à l'année 2021 pour une consommation relativement constante.

| | Essence | Gasoil | GNR | Montant total |
|--|----------|-----------|-----------|---------------|
| 2021 | 45 603 L | 329 616 L | 228 328 L | 770 868,25 € |
| 2022 (chiffres au 1 ^{er} décembre 2022) | 43 086 L | 270 658 L | 204 104 L | 891 603,52 € |
| | | | | + 15,66 % |

La fin de ces mesures compensatoires pour l'année 2023 fait craindre une nouvelle explosion des dépenses en carburant mais les incertitudes qui pèsent sur ce type d'approvisionnement appellent à la prudence quant aux prévisions budgétaires.

La situation des dépenses en gaz et électricité est plus complexe à appréhender en partie en raison du changement de fournisseur intervenu au cours de l'année 2022.

2 - Le gaz

L'évolution des chiffres entre 2021 et 2022 montre clairement une augmentation des coûts malgré une diminution de la consommation :

| | Nombre de kilowatt-heure | Montant TTC | Prix moyen du kilowatt-heure |
|-----------|--------------------------|-------------|------------------------------|
| 2021 | 3 043 900 | 157 096,77 | 0,0516 € |
| 2022 | 2 319 988 | 179 993,64 | 0,0775 € |
| Variation | - 23,78 % | + 14,57 % | + 50,19 % |

Le bilan des consommations de gaz est mitigé car l'augmentation du prix du kilowatt-heure a été compensée par deux facteurs :

- Les températures estivales qui se sont prolongées jusqu'à la fin du mois d'octobre qui ont permis de retarder la mise en route des chaudières.
- La suppression de 4 chaudières gaz sur le site de la rue du docteur Labat, suite au raccordement des bâtiments au réseau de chaleur de l'agglomération de Montauban.

3 - L'électricité

La situation des consommations électriques demeure la plus préoccupante :

L'opérateur « E-Pango », initialement titulaire du marché de distribution d'électricité s'est vu retirer son agrément en début d'année 2022.

Afin d'assurer une continuité, Électricité de France (EDF) a pris le relais, au moyen d'une offre de secours, qui a été suivie en juillet par la contractualisation d'un marché public issu du groupement de commandes coordonné par le syndicat d'énergie.

Ainsi, depuis mars 2022, l'approvisionnement en électricité des locaux de la collectivité est assuré par EDF.

Pour diverses raisons, et malgré de nombreuses démarches écrites et téléphoniques, Électricité de France n'a pas été en mesure de facturer ses prestations avant fin novembre.

Dans ce contexte, il était donc impossible de connaître le niveau des consommations et surtout leur montant.

Les informations qui ont pu être obtenues en novembre, au moment des premières facturations, ont permis d'estimer l'ampleur de la hausse des coûts de l'électricité qui s'élève à 600 % environ.

Le Département ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire mis en place pour les particuliers seulement par le Gouvernement, le montant des dépenses électriques pouvait être soumis à toutes les conjectures et a été l'objet de nombreux questionnements au moment d'établir le budget ; ce qui a conduit la collectivité à une grande prudence tant dans ses prévisions pour 2023 que pour la clôture de 2022.

Néanmoins, le ministère de la transition énergétique a publié un décret, le 31 décembre 2022, instaurant un dispositif de compensation à destination des collectivités locales et intitulé « amortisseur électrique ». Cela devrait se traduire par une réduction de la facture finale dans des proportions restant encore à connaître.

Le Département de Tarn-et-Garonne étant éligible à cette aide, la démarche est en cours. Le dossier signé de Monsieur le Président a été transmis à Électricité de France, pour un traitement d'ici la fin du premier trimestre de l'année.

4 – Le plan de sobriété énergétique

Dans ce contexte, le Département s'est conformé au dispositif mis en place par le Gouvernement quant aux économies d'énergie par le biais d'un plan de sobriété énergétique décliné comme suit :

- Chauffage des locaux à 19 degrés l'hiver et climatisation à 26 degrés l'été,
- Extinction des lumières le soir ou en journée lors des absences prolongées,
- Extinction du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs),
- Utilisation raisonnée de la messagerie (nombre de destinataires, pièces jointes...)

Le suivi de ces mesures est assuré conjointement par la direction des moyens généraux et la direction de l'immobilier, qui veillent notamment à ce que les chauffages soient réglés conformément à ces décisions.

Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été mises en ligne sur le site intranet de la collectivité, car la réussite du dispositif repose essentiellement sur la responsabilisation de chacun.

Pour tenir compte des besoins particuliers des locaux de la solidarité départementale, une visite de chaque site a été programmée sur les mois de janvier et février de cette année.

Cet état des lieux est destiné à définir un programme de travaux d'isolation et trouver des solutions adaptées, permettant de concilier les mesures du plan de sobriété avec l'utilisation des locaux à des fins de consultations ou d'atelier de massage pour nourrissons.

Depuis le début de l'hiver, une bonne acceptation de la régulation de la température par les occupants a pu être constatée. Mais, il subsiste une importante marge de progression concernant l'utilisation du matériel informatique, qui représente un tiers des consommations d'électricité du Département.

Les premières campagnes de sensibilisation ont été mises en ligne sur intranet et une réflexion doit être menée quant à la diffusion de moyens d'incitation plus efficaces.

Le caractère récent de ces événements et des moyens mis en œuvre pour y répondre font que les données, actuellement en la possession de collectivité, ne permettent pas encore de mesurer l'effet de ces mesures sur nos consommations.

Un premier bilan pourra au mieux être réalisé en juin, à condition d'avoir pu obtenir toutes les factures qui comportent notamment le nombre de kilowatt-heure consommés et pourront être confrontés aux chiffres de l'année précédente.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, route,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte du bilan et des perspectives de la situation énergétique du Département.

Acte pris.

Le Président,

Michel WEILL